

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1- **ORGANISATION** -Le foyer rural de Saint-Restitut organise « la Véronique », course pédestre de 11,5 kms. Le tracé du parcours emprunte des routes ouvertes à la circulation, des chemins et sentiers balisés. Cette course est ouverte à tous hommes ou femmes licenciés ou non à partir de cadet à master. Sur place, vous disposerez de sanitaires : WC.



2- **ADMISSION ET INSCRIPTION** -Les inscriptions (*bulletin fourni par l'organisation et rempli par chaque coureur*) ne seront enregistrées que sur présentation :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la fédération française d'athlétisme (FFA), ou d'un « Pass' J'aime courir » délivré par la fédération française d'athlétisme (FFA) et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation ; **Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.** Ou d'une licence sportive en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par l'une des fédérations suivantes : Fédération des Clubs de la défense (FCD), Fédération française du sport adapté (FFSA), fédération française handisport (FFH), fédération sportive de la police nationale (FSPN), Fédération sportive des ASPTT, Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) et Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP). - **ou pour les non licenciés, d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession d'un certificat médical.**



- **En l'absence de l'un de ces documents, pas de dossard possible.**

Les préinscriptions en ligne sur le sportif.com pour les coureurs seront ouvertes à partir du Lundi 15 avril 2024 à 00 h jusqu'au samedi 15 juin 2024 à 12 h. Le montant de l'inscription s'éleva à 12 euros auxquels s'ajouteront les frais du site. L'inscription à la course est possible le jour même jusqu'à 9 h, et le montant de l'inscription sera de 15 euros. L'inscription des enfants est gratuite, et se fera uniquement sur place sur présentation d'une autorisation parentale.

3- **DEPART ET PARCOURS** -Le départ sera donné à 9 H 30 devant la boulangerie du village. Le parcours en une boucle se déroulera sur les communes de Saint-Restitut, de Bollène et de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Un passage est prévu dans les anciennes carrières de pierre. Un point d'eau sera placé au km 5 et un ravitaillement attendra les coureurs à l'arrivée.

4- **SECURITE** -Le parcours sera balisé avec de la rubalise rouge et blanche. La sécurité sera assurée par les bénévoles et une équipe de secouristes. Les concurrents seront priés de respecter le code de la route, de respecter le balisage, **de respecter l'environnement du fait du passage de la course sur des terrains et chemins privés uniquement ouverts ce jour-là.** Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout coureur manquant à l'esprit des courses « nature » ; obligation de porter secours à toute personne en danger jusqu'à l'arrivée des secours. Tous les concurrents s'engagent, par leur inscription, à respecter le présent règlement. L'assistance médicale est composée de secouristes de la Croix Blanche du Tricastin.

5- **ASSURANCE** -Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile souscrite chez SMACL. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou ultérieurs qui pourraient survenir aux concurrents de fait de leur participation à l'épreuve.

6- **DROIT D'IMAGES** -Les participants, par l'acceptation de ce règlement, donnent aux organisateurs l'autorisation d'utiliser et de diffuser toutes les images ou les films de la course.

7- **CLASSEMENT ET RECOMPENSES** -**Récompenses aux 5 premiers au scratch homme et femme**, ainsi que le premier de chaque catégorie (homme et femme). Un prix sera aussi décerné au premier saint restituten et à la première saint-restitutiennne. Un apéritif clôturera cette matinée.